

Bonjour Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le dispositif **Mobili-Jeune** d'Action Logement accompagne les jeunes apprentis et alternants financièrement jusqu'à **100 euros** par mois.

J'ai pensé que cette information pourrait être intéressante pour votre communauté, je vous invite donc à la relayer auprès des membres de votre paroisse sur votre site internet, afin que les jeunes apprentis, alternants et leurs parents puissent être au courant de ces aides dont ils peuvent bénéficier.

Avec la mise à jour qui suit :

Le **Dispositif Mobili-Jeune** ([aide d'Action Logement](#)) : Il s'agit d'un dispositif mis en place par Action Logement à destination des apprentis, alternants sous forme d'un coup de pouce financier allant jusqu'à 100 euros par mois. Les conditions d'accès à cette aide sont très simples: il suffit d'avoir moins de 30 ans, un contrat d'apprentissage ou d'alternance, et pris possession de son logement dans les 6 derniers mois. C'est une démarche totalement dématérialisée ayant un délai de validation de dossier de 48h ouvrées. En plus de l'aide [Mobili-Jeune](#) qui est cumulable avec les APL et les ALS, il existe davantage d'aides comme le dispositif Visale du Crous. Lorsqu'un apprenti/alternant n'est pas en mesure d'avoir un garant parmi ses proches, ce dispositif lui permet de s'en abstenir sous certaines conditions.

Toutes les informations sur les aides Mobili-Jeune [ici](#).

Je vous remercie,

Cordialement,

Guillaume Dupuis

Service Information - Chargé des relations institutionnelles

[+33 6 15 57 10 47](tel:+33615571047)

The logo for 'Mobili-jeune' features the text 'Mobili-jeune' in a blue, cursive-style font. A large, light blue, stylized letter 'A' is positioned behind the text, partially overlapping it.